



Accueil du nouvel arrivant du Système d'Information sur l'Eau

Ce document vise à donner à tout acteur de l'eau participant nouvellement au système d'information sur l'eau (SIE) les éléments contextuels lui permettant de comprendre les objectifs et enjeux du SIE et son rôle dans ce dispositif. Il constitue également une source de référence documentaire pour les acteurs contribuant déjà au dispositif.

Vous trouverez dans les sections suivantes des informations sur le SIE, son organisation, sa gouvernance, ses données et services associés. Ces éléments renvoient sur des sites ou documents plus complets qui vous permettront d'explorer davantage certaines thématiques.

Comme toutes les données du SIE, les informations de ce document et les références associées sont sous licence ouverte [etalab V2](#). Vous pouvez donc réutiliser cette information, la modifier et la redistribuer sous réserve d'indiquer la source et la date de dernière mise à jour de l'information réutilisée.

Citation recommandée :

Olry A. OFB et al, 2023, Accueil du nouvel arrivant du Système d'Information sur l'Eau. V1.1, Vincennes

Table des matières

Qu'est-ce que le système d'information sur l'eau ?	2
La gouvernance du SIE.....	4
Le Schéma national des données sur l'eau	6
Quelles sont les données collectées et mises à disposition par le SIE ?	6
Qu'est-ce que le service public d'information Eaufrance ?	7
Qu'est-ce que le référentiel technique du SIE ?.....	7
Quel est mon rôle ?	8
Les ressources disponibles	9
Mes contacts	9
Abréviations	11

Qu'est-ce que le système d'information sur l'eau ?

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est un dispositif créé par l'État pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau du secteur public.

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) collecte, archive et diffuse des millions de données sur l'eau, les milieux aquatiques, et les services publics d'eau et d'assainissement, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. C'est un ensemble d'outils, d'acteurs, de processus et de méthodes qui vise à garantir la qualité, la cohérence, le partage et la mise à disposition des données publiques sur l'eau, accessibles librement et gratuitement.

Le SIE est un système d'information fédérateur : il a vocation à faciliter l'échange et la valorisation de données de qualité produites dans le cadre de la mise en œuvre de différentes politiques publiques, portées par le ministère en charge de l'écologie ou d'autres administrations, et qui s'appuient sur des systèmes d'information métiers dédiés. Le SIE fédère et s'appuie sur 11 SI métiers en charge de la

production, la gouvernance et la diffusion des données dans le cadre des 11 politiques publiques suivantes :

1. Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de baignade, au titre de l'article [L. 211-11 du code de l'environnement](#) et du [livre III du code de la santé publique](#), en particulier les chapitres I et II du Titre II pour les eaux destinées à la consommation humaine, et le chapitre II du Titre III pour les eaux de baignade ;
2. La planification de l'eau et des milieux aquatiques, au titre du [chapitre II du titre 1er du livre II du code de l'environnement](#) ;
3. Les aides et redevances des agences et des offices de l'eau, au titre du [chapitre III du titre 1er du livre II du code de l'environnement](#) ;
4. Les services publics d'eau et d'assainissement, au titre de l'article [L. 214-14 du code de l'environnement](#) ;
5. La réglementation des usages de l'eau, au titre des autres dispositions du [chapitre IV du titre 1er du livre II du code de l'environnement](#) ;
6. Les contrôles de police de l'eau et de la nature, au titre du [chapitre VI du titre 1er du livre II du code de l'environnement](#) ;
7. La protection et la préservation du milieu marin, au titre du [chapitre IX du titre 1er du livre II du code de l'environnement](#) ;
8. La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre du [chapitre II du titre 1er du livre V du code de l'environnement](#) ;
9. La prévision des crues, au titre du [chapitre IV du titre VI du livre V du code de l'environnement](#) ;
10. L'évaluation et la gestion des risques d'inondation, au titre du [chapitre VI du titre VI du livre V du code de l'environnement](#) ;
11. La pêche et l'aquaculture en eau douce, au titre du [titre III du livre IV du code de l'environnement](#).

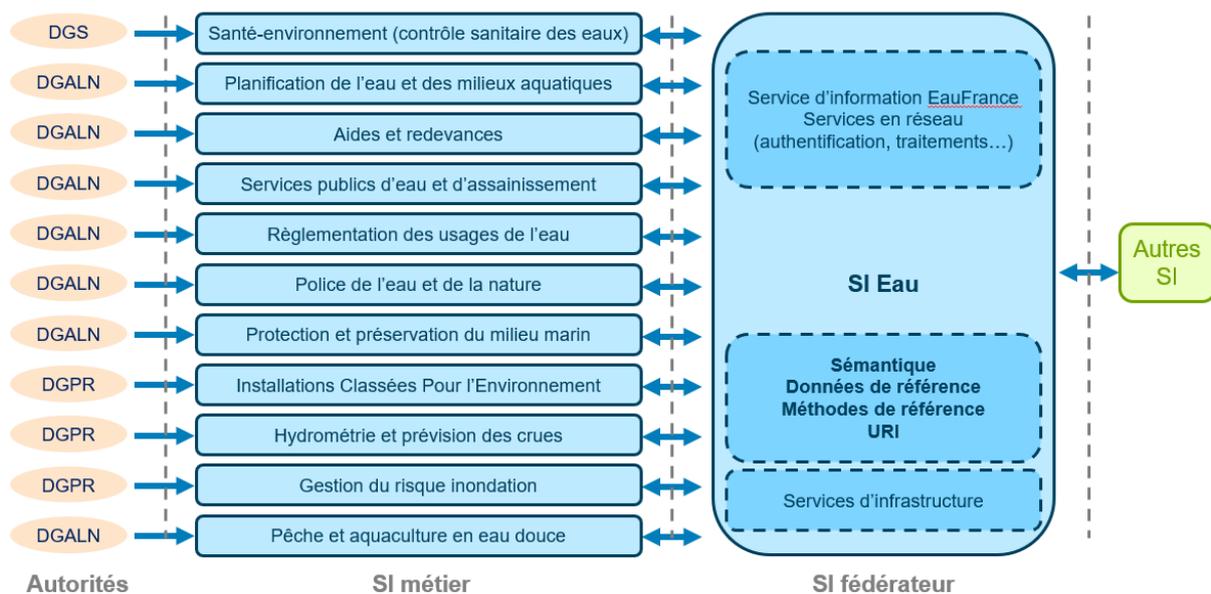


Schéma de l'architecture générale du SIE

Le SIE repose sur une dynamique à laquelle participe les acteurs de l'eau. Il vise à mettre en place un écosystème permettant l'accès et la réutilisation des données publiques produites par les SI métiers et à faciliter leur production, stockage et description. Cet écosystème établit un cadre commun,

composé d'outils et de services, co-construit et partagé par les acteurs de l'eau. Par exemple, il définit des formats d'échange des données afin de permettre leur partage, des méthodes de référence pour garantir la qualité des données ou encore des services facilitant leur accès.

Les SI métiers s'appuient sur cet écosystème pour organiser la production, la collecte, la gestion et l'exploitation des données nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. A ce titre en 2023, 3 SI métiers disposent d'un [schéma dit métier, publié sous forme d'arrêté](#), qui formalise cette organisation : planification de l'eau et des milieux aquatiques, hydrométrie et prévision des crues, services publics et d'assainissement.

Attention, le SIE n'est donc pas une banque de données, c'est un ensemble d'outils, de services et d'organisations gérées par les différents acteurs de l'eau, partageant les mêmes règles. Ce dispositif est partenarial, piloté stratégiquement par la Direction Eau et Biodiversité (DEB) et techniquement par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Les partenaires du SIE

En savoir plus sur le [portail Eaufrance](#)

Courte [vidéo présentant le SIE](#)

Courte vidéo sur [la petite histoire de l'eau](#)

[Présentation du SIE](#) (pdf)

La gouvernance du SIE

La Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère en charge de l'environnement assure la coordination interministérielle du Système d'Information sur l'Eau (SIE). Elle pilote une instance stratégique (comité stratégique) et deux instances consultatives (comité national de l'eau, comité permanent des usagers de l'eau). L'Office français de la biodiversité (OFB), sous l'autorité du ministère, exerce la coordination technique du SIE. Il mobilise les acteurs publics du domaine de l'eau autour d'un comité de coordination technique assisté de quatre groupes spécialisés sur le référentiel technique, l'information géographique, le service public d'information Eaufrance et l'architecture applicative.

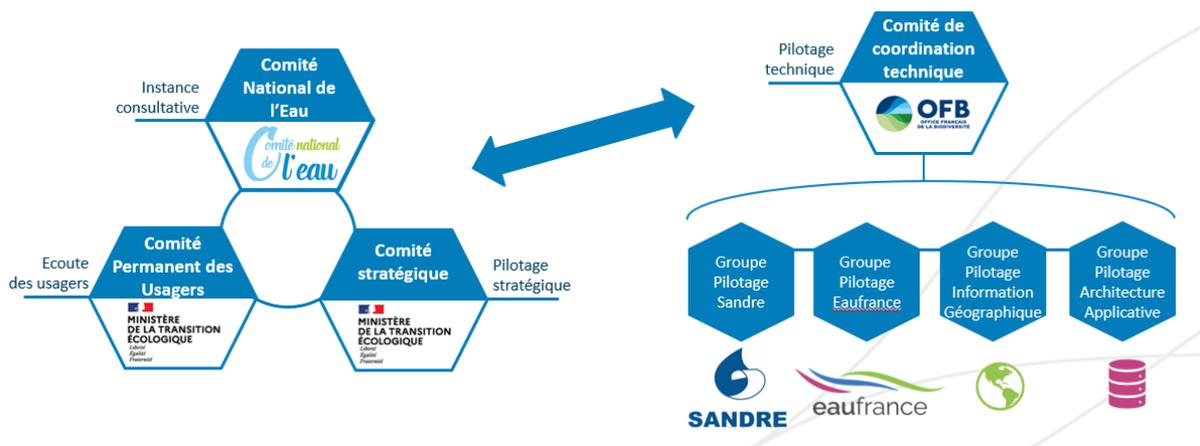
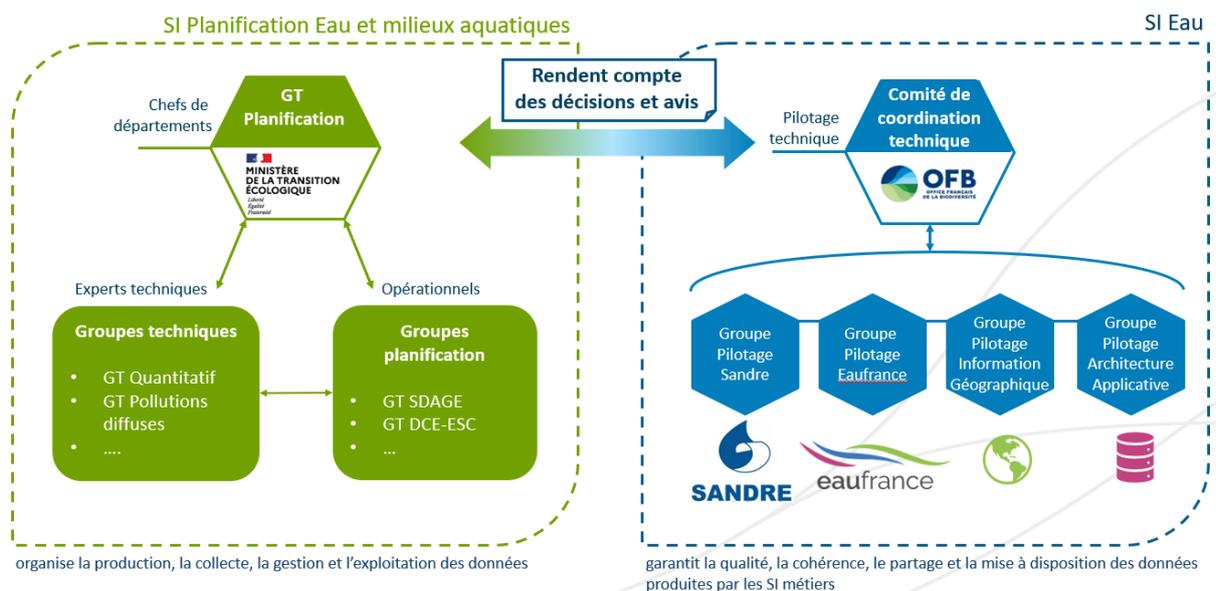


Schéma de la gouvernance du SIE

Ces groupes de pilotages spécialisés sont permanents et peuvent mettre en place et se faire assister par des groupes de travail temporaires pour apporter des solutions sur des sujets précis. Le Groupe de Pilotage Eaufrance a par exemple mis en place un groupe de travail « compréhension des données » qui vise à identifier et faciliter la mise en œuvre d’actions pour rendre compréhensible par tout un chacun les données diffusées par le service public d’information Eaufrance.

Chaque système d’information métier dispose également de sa propre gouvernance, définie et décrite par son schéma métier. Bien que l’organisation de chaque SI métier soit différente, elles ont en commun le dialogue bidirectionnel entre l’autorité ministérielle responsable du SI métier et l’OFB qui coordonne techniquement le SI fédérateur. Ce dialogue permet de rendre compte mutuellement des décisions et avis émanant des SI métiers d’une part et du SI fédérateur d’autre part. Ci-dessous, l’exemple de l’organisation du SI métier planification de l’eau et des milieux aquatiques et de ses interactions avec les instances de gouvernance du SIE.



Interactions entre les instances de gouvernance du SI métier planification de l’eau et des milieux aquatiques et du SIE

Accédez aux [mandats](#) des groupes techniques et à l'ensemble des [comptes-rendus de réunion](#) de ces instances

Le Schéma national des données sur l'eau

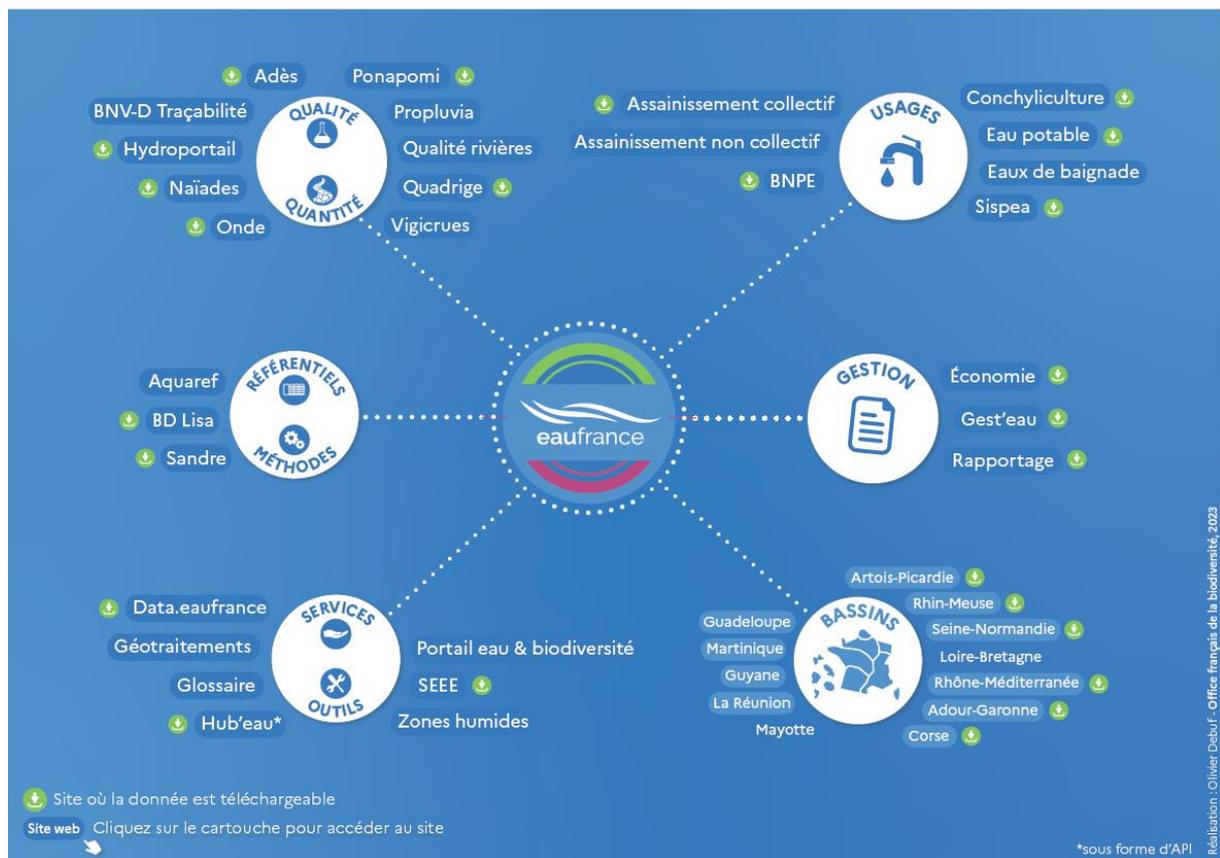
Le Schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du Système d'Information sur l'Eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs).

Il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé.

Lire la suite sur le [portail Eaufrance](#)
Consulter [l'arrêté du SNDE](#)

Quelles sont les données collectées et mises à disposition par le SIE ?

Les données du Système d'Information sur l'Eau (SIE) rassemblent des millions de mesures sur l'eau, les milieux aquatiques, et les services publics d'eau et d'assainissement, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Elles décrivent notre connaissance de l'état de l'eau et des milieux aquatiques, les activités humaines ayant un lien ou un impact sur l'eau ou les milieux aquatiques, les incidences directes ou indirectes de ces activités, les réponses apportées par les politiques publiques... Ces données sont tout aussi bien d'ordre quantitatif, physico-chimique, biologique, morphologique, réglementaire... et sont stockées dans des banques de données thématiques par l'établissement ou le service de l'état responsable et diffusées pour affichage et/ou téléchargement (Hydro, Ades, Quadrige...). Les sites thématiques offrent en outre des clés de lecture de ces données à travers des compléments d'information et/ou des affichages sous forme de datavisualisation.



La toile Eaufrance

Lire la suite sur le [portail Eaufrance](#)

Accédez aux banques de données nationales depuis le [portail Eaufrance](#)

Courte vidéo [Où consulter les données sur l'eau ?](#)

Qu'est-ce que le service public d'information Eaufrance ?

Le service public d'information Eaufrance assure la diffusion des données. Il propose un [accès aux banques nationales de données](#) grâce à une quarantaine de sites thématiques qui diffusent des données brutes ou élaborées, des valorisations, des actualités thématiques... Le portail [Eaufrance.fr](#) est la porte d'entrée du service public d'information Eaufrance. Il propose, en plus de l'accès aux banques de données et outils du SIE, des informations générales sur l'eau et les milieux aquatiques à destination de tout public : des articles et des synthèses, des publications, des data visualisations, des cartes et des chiffres-clés.

Le portail Eaufrance est piloté par une instance partenariale : le Groupe de pilotage Eaufrance (GPE) (voir section « [la gouvernance du SIE](#) »)

Qu'est-ce que le référentiel technique du SIE ?

Le référentiel technique du Système d'Information sur l'Eau (SIE) a vocation à assurer, d'une part, la production, l'administration et le traitement des données suivant des protocoles et des méthodes communs, et, d'autre part, l'interopérabilité des outils et des données au sein du SIE et avec d'autres systèmes d'information.

Le référentiel de données

Le référentiel des données sur l'eau est un élément fondateur du référentiel technique du SIE. Il est constitué d'un ensemble de spécifications, de jeux de données et de règles, et de services associés. Ainsi, l'ensemble des parties prenantes du SIE et des utilisateurs partagent le même vocabulaire (ex qu'est-ce qu'une zone humide pour le SIE ?), les mêmes jeux de données (ex : comment qualifier la qualité de la donnée produite par le SIE ?), les mêmes règles (comment diffuser cette donnée ?). Ils sont aidés pour cela par le secrétariat technique du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) et les outils mis à disposition sur son site : outils de transcodage, dictionnaire de données, scénario d'échange de données, document de présentation vulgarisant les concepts, etc...

L'Office français de la biodiversité (OFB) est responsable de la mise à disposition du référentiel de données du SIE. Il pilote et coordonne les travaux du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) qui s'appuie sur les acteurs publics de l'eau, qui définissent collectivement les besoins en référentiel de données puis, toujours collectivement, les modalités pour y répondre.

Le référentiel est piloté par une instance partenariale : le Groupe de pilotage Sandre (GPS) (voir section « [la gouvernance du SIE](#) »). Il s'appuie sur des groupes de travail *ad'hoc* ou permanent dont le Groupe de Travail Administrateurs de Données (ADD) qui valide techniquement les productions du Sandre.

En savoir plus sur le [référentiel de données sur l'eau](#)

En savoir plus sur le [SANDRE](#)

Courtes vidéos : Qu'est-ce que le sandre ? ([tout public](#)) et Qu'est-ce que le sandre ? ([public averti](#))

Plaquettes sur le [SIE](#) et le [site du SANDRE](#) (pdf)

Les protocoles et méthodes de référence

Le laboratoire national de référence pour la surveillance chimique et biologique des milieux aquatiques ([Aquaref](#)) développe les méthodes de production, d'administration et de traitement des données. Par exemple, Aquaref a œuvré pour que les échantillonneurs intégratifs passifs soient reconnus dans le contexte réglementaire et proposent des outils pour aider à leur prise en main.

Quel est mon rôle ?

Je participe au comité de coordination technique (CCT) ou à un groupe de pilotage du SIE (GP Eaufrance, GP Sandre, GP Information géographique, GP Architecture Applicative)

Le CCT coordonne les différents travaux visant au bon fonctionnement et au développement opérationnel du SIE. Les groupes de pilotage spécialisés proposent, coordonnent et suivent la mise en œuvre de travaux relatifs aux informations, outils et services dans leur domaine d'expertise.

Les membres du CCT et de ses groupes de pilotage représentent leur organisme et s'en font le relai sur la définition des besoins à couvrir par le SIE ou les impacts sur leurs activités des décisions du CCT et des groupes de pilotage. Ils participent à atteindre les objectifs de ces groupes.

Le SIE étant un dispositif partenarial, il est important que toutes les parties prenantes des 11 politiques publiques couvertes soient représentées et fassent remonter leurs besoins et problématiques pour consolider le SIE. A cette fin, les établissements cités dans le mandat désignent un représentant ou se font représenter suivant les modalités décrites dans les mandats.

Les choix pris pouvant impacter l'outillage ou des règles, il est important que les représentants des établissements puissent juger l'impact sur leurs systèmes.

Pour en savoir plus sur les objectifs du CCT et des groupes de pilotage, lire les [mandats](#), [accéder aux espaces dédiés sur la GED](#)

Je participe au groupe administrateur de données Sandre

Le rôle de l'administrateur de données Sandre est de participer à la production de jeux de données de référence du SIE, de contribuer à l'élaboration des documents de spécifications, de veiller à l'application des spécifications du SIE pour l'élaboration et la diffusion des jeux de données. Il représente son établissement ou projet. Il partage ses retours d'expériences et cas d'usage réels pour que les propositions faites dans le cadre du Sandre soient applicables et appliqués. Il se fait le relai dans son projet ou son établissement des décisions prises collectivement.

Pour en savoir plus sur les objectifs du CCT et des groupes de pilotage, lire le [mandat](#), [accéder à l'espace dédié sur la GED](#)

Je participe à un groupe d'experts ou thématique d'un SI métier

Chaque SI métier ayant sa propre organisation, il convient de se rapprocher de l'autorité ministérielle qui pilote le SI métier ou de la personne référente du SIE dans son établissement pour prendre connaissance de l'organisation, et des problématiques à traiter. Cette organisation est explicitée dans les schémas métiers (voir la section « [Quelles sont les données collectées et mises à disposition par le SIE ?](#) »)

Les ressources disponibles

[Le portail Eaufrance](#) : portail d'information sur les données publiques sur l'eau. Il donne accès aux banques de données et outils du SIE, à des informations générales sur l'eau et les milieux aquatiques à destination de tout public : des articles et des synthèses, des publications, des data visualisations, des cartes et des chiffres-clés.

[Les banques de données nationales thématiques](#) diffusent les données publiques sur l'eau en open data

[Le Sandre](#) : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau qui établit et met à disposition le référentiel des données sur l'eau du SIE, ainsi que les outils et services associés.

[Aquaref](#) : Laboratoire national de référence pour la surveillance chimique et biologique des milieux aquatiques qui développe les méthodes de production, d'administration et de traitement des données.

[La gestion électronique des documents](#) : donne accès aux documents de référence du SIE tels que les mandats et aux comptes-rendus de réunions des instances de gouvernance

[Hub'Eau](#) : Services de mise à disposition d'API Rest qui favorise l'accès aux données publiques sur l'eau du SIE dans des formats simples d'emploi et propices à la réutilisation (CSV, JSON, GeoJSON).

[Data.eaufrance](#) : Catalogue des données publiques sur l'eau du SIE

Mes contacts

Chef de projet du SIE en charge de la stratégie (DEB) : [Frédéric Michon](#)

Chef de projet du SIE en charge de la coordination technique (OFB) : [Annie Olry](#)

Pilote du groupe de pilotage Eaufrance (OFB) : [Clotilde Marcel](#)

Pilote du groupe de pilotage du Sandre (OFB) : [Julie Chataigner](#)

Pilote du groupe de pilotage de l'information géographique : [Annie Olry](#)

Pilote du groupe de pilotage de l'architecture applicative (par intérim) : [Annie Olry](#)

Abréviations

ADD : Administrateur de données

Aquaref : Laboratoire national de référence pour la surveillance chimique et biologique des milieux aquatiques

DEB : Direction Eau et Biodiversité

DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

DGPR : Direction générale de la prévention des risques

DGS : Direction générale de la santé

GPAA : Groupe de pilotage de l'architecture applicative

GPE : Groupe de pilotage Eaufrance

GPIGE : Groupe de pilotage de l'Information géographique

GPS : Groupe de pilotage du Sandre

OFB : Office Français de la Biodiversité

Sandre : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

SIE : Système d'Information sur l'Eau

SNDE : Schéma national des données sur l'eau